

Préoccupé par l'idée que les travaux de dérivation de Garrison au Dakota du Nord risquaient de porter atteinte à la santé et aux biens des Manitobains, le Canada a obtenu satisfaction, en 1977, dans le débat auquel ces travaux ont donné lieu lorsque le président Carter lui a donné l'assurance que ceux-ci seraient provisoirement interrompus. La C.M.I. a, par la suite, recommandé que des modifications fondamentales soient apportées au projet afin de protéger les intérêts canadiens. Les consultations bilatérales se sont poursuivies sur diverses questions, dont celles de la circulation des navires-citernes de l'Alaska sur la côte ouest, du forage dans la mer de Beaufort et de la construction de centrales thermiques sur la rivière Poplar est, en Saskatchewan, et à Atikokan, en Ontario. On a continué à suivre de près les opérations d'assainissement des Grands Lacs, et les deux gouvernements ont entrepris de passer en revue la mise en oeuvre de l'Accord de 1972 relatif à la qualité de l'eau des Grands Lacs et d'en étudier l'efficacité. Enfin, la question du déplacement des polluants atmosphériques sur de longues distances a suscité un intérêt croissant de part et d'autre.

Frontières maritimes et pêches

Comme ils ont tous deux, au début de 1977, porté à 200 milles de leurs côtes la limite de leurs zones de pêche respectives, le Canada et les États-Unis ont dû engager des négociations pour délimiter quatre frontières maritimes non encore tracées, celles du golfe du Maine, de la mer de Beaufort, du détroit de Juan de Fuca et de l'entrée de Dixon. En août, ils ont nommé, chacun, un négociateur spécial dans l'espoir de parvenir à un règlement global sur les frontières maritimes et les questions connexes des ressources. Le 15 octobre, le négociateur canadien et son homologue américain ont remis aux deux gouvernements un rapport provisoire énonçant les principes d'un tel règlement. Ils y recommandaient de mettre sur pied une commission mixte des pêches chargée de la gestion conjointe des stocks de poissons qui intéressent les deux pays, propo-

saient une entente concernant le partage des hydrocarbures trouvés dans les régions limitrophes et exprimaient l'espoir que l'on parviendrait à une solution satisfaisante des problèmes de ressources et à un accord mutuellement acceptable sur les frontières maritimes. Les négociations se sont poursuivies sans relâche jusqu'à la fin de l'année et devaient aboutir à la rédaction d'un nouveau rapport en mars 1978.

Défense

La coopération canado-américaine s'est poursuivie en 1977 sur diverses questions bilatérales de défense. En cas d'urgence, un accord permet maintenant aux États-Unis de disperser leurs avions de combat sur des bases choisies au Canada, ainsi que le recommandait le Livre blanc du gouvernement canadien sur la défense. La Commission mixte permanente pour la défense s'est réunie en 1977 pour discuter de questions telles que la redéfinition des limites territoriales de NORAD et la modernisation des systèmes de surveillance et de contrôle de l'espace aérien.

Affaires publiques

Les programmes d'affaires publiques s'imposent de plus en plus comme un complément indispensable des relations directes entre les représentants du Canada et les gouvernements et milieux d'affaires étrangers. C'est vers les États-Unis que le Ministère oriente la plus grande partie de ses ressources dans ce domaine. En 1977, l'ambassade du Canada à Washington et les quinze consulats canadiens aux États-Unis (dont huit sont des consulats généraux) ont lancé un certain nombre de programmes d'affaires publiques insistant surtout sur les relations avec les médias. Lorsque le